

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL
DU CANTON DE CHEVREUSE



musique

danse

APPEL

SAUVONS LE CONSERVATOIRE

Le Conservatoire Intercommunal du Canton de Chevreuse (CICC) risque de disparaître à jamais pour des raisons peu communes.

Le 3 mars 2009, un courrier des délégués du CICC de la Mairie de Chevreuse est adressé à M. Charon, président en exercice du Conservatoire lui demandant de porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion syndicale, la dissolution pure et simple du syndicat en charge du conservatoire intercommunal.

Les raisons invoquées lors d'une réunion du SIVOM seraient la mauvaise gestion, les locaux peu adaptés et les statuts non conformes.

La première raison invoquée pourrait faire sourire puisque la gestion du conservatoire dépendait en fait depuis sa création de la Mairie de Chevreuse. En décembre 2008 celle-ci a décidé de se désolidariser du fonctionnement du conservatoire ceci en dépit de son implication dans la gestion.

Les comptes du CICC établis par la Direction et régulièrement approuvés par la Trésorerie Générale sont non seulement équilibrés mais laissent même apparaître un excédent.

Pour information les charges du CICC sont financées de la manière suivante :

Adhésion et participation des élèves :	50,47%
Financement des villes adhérentes + Conseil Général :	6,77%
Financement Chevreuse :	42,76%

Lors de sa création, le CICC a reçu des subventions du Conseil Général au nom de l'Intercommunalité.

La seconde raison est plus discutable. Concernant les lieux, on peut constater que le sol de la salle de danse est à remplacer, ce que le CICC projetait de faire. Les locaux de la Place de Luynes sont très insuffisants pour les cours de musique. Aucune isolation phonique et un bâtiment vétuste. Une remise aux normes de sécurité semble à l'évidence nécessaire.

Désire t-on réellement un Conservatoire Intercommunal digne de ce nom dans la Haute Vallée de Chevreuse ?

On pourrait en douter au constat de l'acharnement déployé contre le CICC au mépris de tout bon sens et de toute démocratie.

En avril 2008, à la suite des élections municipales, les délégués des 6 communes adhérentes au CICC, Chevreuse, Senlis, Dampierre, St Forget, Choisel, Saint Lambert, ont élu démocratiquement leur Président (fonction bénévole non défrayée, rappelons le) choisissant pour la première fois un candidat non Chevrotois mais bien connu depuis longtemps pour ses activités culturelles à Chevreuse. Cette situation semble être la source de la colère de certains élus de Chevreuse qui considèrent que cette présidence revenait de droit à un élu de la ville.

Bien qu'ayant assuré la totalité de la gestion du CICC depuis 18 ans, la Mairie de Chevreuse s'est soudainement penchée sur les statuts du Conservatoire (syndicat à vocation unique SIVU) qu'elle avait elle-même conçus pour s'apercevoir aujourd'hui que la notification d'intégration au SIVU de deux communes n'avait pas été déposée en Préfecture malgré leur adhésion votée au syndicat à l'unanimité les 17 Avril et 30 Septembre 1991. Ces deux communes, Saint Forget et Dampierre ont toujours financé depuis 1991 le CICC sans aucune arrière-pensée.

La Ville de Chevreuse a alors alerté la sous-préfecture sur cette anomalie de fonctionnement dans l'espoir d'annuler l'élection du bureau actuel.

Face à cette libre interprétation de la démocratie, on pourrait se demander pourquoi Chevreuse n'aurait pas systématiquement la présidence de tous les syndicats du canton... Exemple : la piscine et le gymnase du SIVOM sont sur son territoire, mais sa présidence a été confiée à un Maire d'une petite commune. La compétence n'est-ce pas ce qui importe ? Ou alors, les petites communes ne seraient en fait que quantité négligeable. Nous vous laissons seuls juges...

Depuis, compte tenu de ces turbulences démesurées et durables suscitées par cette situation et afin de ne pas endosser une responsabilité qui ne peut en aucun cas lui être imputable, la nouvelle Présidence du Conservatoire a alors proposé aux délégués, un acte de gestion courante : la réalisation d'un audit pour faire un « Etat des lieux ». Celui-ci a été effectué par le Centre d'Information et de Gestion (CIG) en juin et juillet 2008 sur le personnel et le fonctionnement global du CICC.

Certains éléments de dysfonctionnement sont apparus concernant un salarié "absent" depuis près de 15 ans, seul professeur fonctionnaire titulaire de son poste et apparemment incompétent car il n'est plus question de lui confier une classe ni de le licencier puisque personne ne veut de lui dans aucun conservatoire !....

La moitié de la subvention versée par Chevreuse (+ ou - 40 000 €) paye une part du salaire et des charges de ce fonctionnaire engagé par elle-même. Aucune solution n'a été trouvée à ce jour pour remédier à cette situation intolérable. Ce professeur devrait-il être la cause de la fermeture d'un conservatoire qui fait jouer et danser plus de **400** élèves chaque année et dont les comptes sont équilibrés ?

L'actuel bureau a également réactualisé tous les contrats des professeurs qui étaient établis de façon obsolète et en désaccord avec la loi.

Le CICC mis à mal par la volonté de désengagement de la Ville de Chevreuse et se doutant qu'après l'abandon du suivi administratif et comptable, **ce sont les locaux qui lui seront retirés**, vu qu'aucune convention de mise à disposition n'a jamais été signée avec le CICC, a proposé que soit évoqué au SIVOM la possibilité de la reprise des activités du Conservatoire.

Lors de la dernière réunion du SIVOM du 2 Mars 2009, il semble que les délégués ne souhaitent pas reprendre le CICC et le passif du professeur titulaire. Ils se sont mis d'accord sur le principe de l'ouverture d'une carte musique et danse rappelant que le SIVOM est une structure intercommunale à la carte.

Lequel projet d'ouverture de cette carte a été emporté d'une courte majorité. Cette carte « virtuelle » ne s'appuie sur aucun projet de structure nouvelle.

Quel projet verra donc le jour et sous quelle forme ? Nous l'ignorons.

Nous avons eu connaissance de remarques faites sur la gestion, le salaire trop élevé de certains agents, salaires fixés faut-il le rappeler en des temps plus anciens. Nous invitons les élus du SIVOM et des différentes communes concernées à s'assurer par eux-mêmes des comptes du CICC et non à se référer à des propos non vérifiés.

SI UNE NOUVELLE STRUCTURE REPRENANT LES ACTIVITES DU CONSERVATOIRE DEVAIT VOIR LE JOUR AU SEIN DU SIVOM, ELLE SE FERAIT SUR DE NOUVELLES BASES...LESQUELLES ?

LES COMMUNES SE SONT-ELLES PENCHEES SUR LE COUT FINANCIER D'UN LICENCIEMENT GLOBAL DE TOUS LES AGENTS DU CONSERVATOIRE, AU NOMBRE DE 14, COUT QUI LEUR SERA CONTRACTUELLEMENT IMPUTABLE.

QUEL SERA L'AVENIR DE CES 14 AGENTS ?

LA MAIRIE DE CHEVREUSE ET LE SIVOM SE SONT-ILS POSES LA QUESTION DU SUIVI ET DE LA CONTINUITE DES COURS A LA RENTREE 2009 ?

SE SONT-ILS POSES LA QUESTION QUE 400 DE LEURS ENFANTS AIMERAIENT CONTINUER DE CHANTER, DE DANSER ET DE FAIRE DE LA MUSIQUE AVEC LEURS PROFESSEURS DONT ILS SONT SATISFAITS ?

LA MAIRIE DE CHEVREUSE DANS UNE URGENCE INCOMPREHENSIBLE DEMANDE LA DISSOLUTION IMMEDIATE DU CONSERVATOIRE SANS QU'AUCUNE DECISION DE REMPLACEMENT N'AIT ETE PRISE. TOUT CECI SANS MEME CONSULTER LE CICC.

AUSSI DANS LE SOUCI D'INFORMER HONNETEMENT LES ELUS, NOUS SOUHAITONS PREALABLEMENT A TOUTES DECISIONS FAIRE PROCEDER A UNE EVALUATION DES COUTS GLOBAUX DE CETTE OPERATION.

NOUS SOUHAITONS AUSSI QU'UNE VERITABLE CONCERTATION SOIT PRISE AVEC TOUS LES ACTEURS DE LA VIE PUBLIQUE DU CANTON, QUE NOUS N'AGISSIONS PAS DANS LA PRECIPITATION, QUE NOUS ATTENDIONS L'EVALUATION DU COUT D'UNE TELLE RESTRUCTURATION ET QUE NOUS ENVISAGIONS SEREINEMENT LA POSSIBILITE D'UN NOUVEAU CONSERVATOIRE DANS LE PROJET DE CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUI DOIT PROCHAINEMENT VOIR LE JOUR.

NOUS FONDONS L'ESPOIR QUE CELLE-CI PUISSE EXISTER UN JOUR DANS LE RESPECT DE LA DIVERSITE DES COMMUNES.

EN RESUME, NON A CE QUI S'APPELLE, METTRE LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS.

NON A LA FERMETURE IMMEDIATE ET INCONSEQUENTE DU CONSERVATOIRE.